

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 13 avril 2015, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 16 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu  
Diane Rhéaume

Martin Boisvert  
Hélène Jacques

Sont absents :

Daniel Blais  
Bernyce Turmel

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCAATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
  - 1.1. Roche ltée, Groupe-conseil ;
    - 1.1.1. Annulation de la résolution 2015-03-86 ;
    - 1.1.2. Honoraires additionnels ;
  - 1.2. Envir'eau Puits inc. ;
    - 1.2.1. Honoraires additionnels ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

**1. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

**1.1. Roche ltée, Groupe-conseil**

**2015-04-128**

**1.1.1. Annulation de la résolution 2015-03-86**

ATTENDU QUE par la résolution 2015-03-86, la municipalité convenait de verser à Roche ltée, Groupe-conseil, un montant maximum de quatre mille sept cent treize dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (4 713,98 \$), incluant les taxes, relativement à la première phase concernant la conception et la préparation des plans et devis d'un éventuel ajout au concept de la filière de traitement dans le projet d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE des éléments additionnels ont été portés à l'attention de la municipalité dans ledit projet ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'annuler la résolution no 2015-03-86 concernant des honoraires additionnels à Roche ltée, Groupe-conseil, relativement à la première phase concernant la conception et la préparation des plans

et devis d'un éventuel ajout au concept de la filière de traitement dans le projet d'eau potable et d'eaux usées.

Adoptée

**2015-04-129**      **1.1.2. Honoraires additionnels**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-08-232, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Roche Itée, Groupe-conseil, le contrat pour des services en ingénierie dans le projet d'eau potable et d'eaux usées au coût total de trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre dollars et trente-cinq cents (393 904,35 \$) ;

ATTENDU QU'il est porté à l'attention de la municipalité des éléments additionnels à la réalisation du projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la conception et la préparation des plans et devis relatifs à un éventuel ajout au concept de la filière de traitement dans ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Roche Itée, Groupe-conseil, un montant maximum de dix mille cinq cent soixante-dix-sept dollars et soixante-dix cents (10 577,70 \$), incluant les taxes, concernant la conception et la préparation des plans et devis d'un éventuel ajout au concept de la filière de traitement dans le projet d'eau potable et d'eaux usées.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% payé à même l'excédent accumulé non affecté
- 50% payé à même la subvention du MAMOT.

Adoptée

**1.2. Envir'eau Puits inc.**

**2015-04-130**      **1.2.1. Honoraires additionnels**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR MARTN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Envir'eau Puits inc. un montant de mille six cent soixante-huit dollars et soixante-quinze cents (1 668,75 \$), incluant les taxes, représentant les honoraires professionnels reliés à leur participation à des réunions dans le projet d'eau potable et d'eaux usées.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% payé à même l'excédent accumulé non affecté
- 50% payé à même la subvention du MAMOT.

Adoptée

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

**2015-04-131**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 16 HEURES 10.

Adopté ce 4 mai 2015.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*